

Maurice HÉLIN

## GLANES LEXICOGRAPHIQUES

---

EXTRAIT DE *Archivum Latinitatis Medii Aevi*  
(Bulletin du Cange), Tome XXXVII, fascicule unique 1970.

---

BRUXELLES  
SECRÉTARIAT ADMINISTRATIF DE L'U. A. I.  
PALAIS DES ACADÉMIES

---

1970

## GLANES LEXICOGRAPHIQUES

Les remarques ici réunies ne sont pas toutes inédites, et nous nous en excusons auprès des lecteurs de l'*A.L.M.A.* Bon nombre sont reprises des notes critiques que la recension des fascicules du *NOVUM GLOSSARIUM (N.GL.)* dans la *Revue belge de Philologie et d'Histoire (R.B.P.H.)*, tt. XXXVII, 1959, pp. 104-111 ; XL, 1962, pp. 293-294 et XLIII, 1965, pp. 378-382, d'une part ; du *Mediae Latinitatis Lexicon minus* du regretté J.-F. Niermeyer dans *Le Moyen Age*, tt. 62, 1956, pp. 241-245 ; 65, 1959, pp. 411-415 ; 67, 1961, pp. 610-614 et 72, 1966, pp. 160-165, d'autre part, nous a donné l'occasion de formuler.

Nous nous sommes aperçu, en effet, qu'égarées dans la masse des comptes rendus qu'une revue scientifique de quelque importance est tenue d'offrir à ses lecteurs, beaucoup de ces notes risquent d'échapper à l'attention des intéressés. La plupart ont d'ailleurs été l'objet de développements nouveaux ou nous ont fourni l'occasion de rectifier des jugements hâtifs. Mais nous avons cru inutile de nous arrêter ici à des remarques qui, sans doute, ont leur place dans un compte-rendu critique, mais que l'utilisateur d'un dictionnaire, pourvu qu'il ne le consulte pas trop hâtivement, formulera bien lui-même, s'il prend la peine de lire soigneusement les exemples qui lui sont offerts. S'il lui arrive de consulter l'article *myoparo* du *N.GL.*, il ne lui faudra pas attendre un prochain fascicule de la *R.B.P.H.* <sup>1</sup> pour découvrir que la traduction qu'on lui propose « sorte de navire de pirates » ne répond qu'assez approximativement à des textes où il est question d'embarcations légères (*scapha*), faites de cuir tendu sur une membrure d'osier et qu'on imagine donc assez semblables aux kayaks des esquimaux.

---

1. Ce fascicule, aujourd'hui paru, est le premier du t. XLVII (1969) ; on y trouvera, pp. 304-306, les notes relatives au *N. GL.*

Peut-être estimera-t-on que d'autres glanes n'auraient pas mérité d'avantage d'être retenues : la lexicographie latine médiévale risque d'être encombrée de mots sans intérêt et sans avenir. Encore ne pourra-t-on se prononcer là-dessus avant que l'inventaire n'en ait été dressé ; c'est justement l'une des tâches de l'*A.L.M.A.* de se livrer à ces travaux d'approche et à ces premiers défrichements.

**arce** : sous ce lemme, le lexique de Du Cange donne deux articles : l'un où le mot est présenté comme une transcription du grec ἀρχή ; l'autre où il est donné comme un équivalent d'*archivum* ; à l'appui de cette interprétation, on cite le texte suivant : *Duas praeceptiones uno tenure conscriptas exinde fieri jussimus, una in arce basilicae sancti Dionisii resediat, et alia in tessaura nostra*, pour lequel on se référera aujourd'hui à l'édition K. Pertz, des *Diplomata regum Francorum ex stirpe Merovinginca*, Hannoverae, 1872. Du Cange — ou l'un de ceux qui, après lui, ont publié des éditions revues et augmentées de son Glossaire — aurait-il eu un repentir touchant le lemme **ARCE** ? Tout en y renvoyant, il suggère que ce pourrait être une forme d'*arx* : 1 **ARX** [vel **ARCE**, pro *Archivum*]. Les lexicographes modernes : J. F. Niermeyer, dans le premier fascicule de son *Lexicon Minus* (1954), et les rédacteurs du *Mittelateinisches Wörterbuch*, t. I, 1967, col. 101, s'en tiennent à cette interprétation, à l'appui de laquelle ils ne citent d'ailleurs que l'exemple jadis invoqué par Du Cange. Exemple fort peu probant, disions-nous dans *Le Moyen Age* (t. 65, 1959, p. 415). La méprise s'explique du fait que, puisque l'une des copies était destinée au trésor royal, il semblait naturel que l'autre aille aux archives de Saint-Denis ; « si naturel », poursuivions-nous, « que cette » stipulation en devient inutile ; où un diplôme aurait-il été » conservé, sinon aux archives ? Il importait toutefois qu'il fût » à l'abri de l'incendie ou d'un coup de main ; la tour de l'église » réunissait sans doute ces conditions, construction massive dont » les murs épais et probablement l'absence d'ouverture au niveau » du sol faisaient une espèce de réduit ou de donjon (*arx*). »

**artificium**. Le sens d'engin de pêche n'a été relevé sous ce lemme ni dans le *Mittelateinisches Wörterbuch* ni dans le *Nier-*

*meyer* : dans ce dernier ouvrage, toutefois, on se rend compte, lorsqu'on est arrivé au mot 1. *cucullarius* (= treillis de pêche) qu'il aurait fallu ajouter aux divers sens d'*artificium* celui d'engin de pêche :

*Paludes cum piscariis, cucularis et cum artificiiis.*

Tiraboschi, *Nonantola*, II, p. 69 (an. 890).

L'attention des chercheurs ayant été mise en éveil, ne trouvera-t-on pas de ce côté-ci des Alpes d'autres exemples d'un mot où, à la suite de Grandgagnage et de Scheler, M. Louis Remacle<sup>2</sup> voit l'origine de celui dont il n'a pas recueilli moins de 14 exemples datant de 1317 à 1583, et tous originaires de la région liégeoise. Plutôt qu'une dérivation résultant d'une évolution régulière et continue, M. R. serait enclin à voir en *arfès'* une forme savante ou plus probablement demi-savante. Nouvelle raison de prospecter diligemment les textes latins où il est question d'engins de pêche.

**botira** : ce n'est pas sans hésitation que nous nous décidons à soumettre à nos lecteurs un mot dont nous n'avons rencontré qu'un seul exemple, et encore dans un texte de qualité franchement médiocre. Il s'agit d'un manuscrit<sup>3</sup> du *Tacuinum Sanitatis* du médecin arabe Ibn Butlan (ou Botlan), dont la version latine est surtout connue par les exemplaires illustrés qu'en conservent quelques grandes bibliothèques ; c'est un manuel d'hygiène et de diététique où les aliments, les boissons, les activités de l'homme, les saisons sont caractérisés sommairement et selon un schéma uniforme : complexion (chaude ou froide, sèche ou humide), variétés ou qualités qui les rendent particulièrement recommandables ; effets bienfaisants ; effets nocifs ; moyens de remédier à ceux-ci. Cette notice tient en quatre lignes et sert de légende soit à une miniature, soit — comme dans

2. Louis REMACLE. *L'ancien wallon arfès*, dans *Les Dialectes belgo-romans*, t. XVII (1960) pp. 123-133.

3. Le n° 887 (1041) de la Bibliothèque de l'Université de Liège. Sur ce manuscrit et sur ceux qui lui sont apparentés, on se référera à la contribution de M<sup>me</sup> J. GOBEAUX-THONET aux *Mélanges Fr. Lyna* : « Un manuscrit inédit du *Tacuinum Sanitatis in Medicina* d'Ibn Butlan... » (*Scriptorium*, t. XXIII (1969), pp. 101-111, pll.).

l'exemplaire de Liège — à un dessin à pleine page. C'est manifestement sur l'illustration que s'est concentré tout le soin de ceux à qui l'on doit ces exemplaires de luxe, car, en dépit de la limpidité du texte, leurs calligraphes ont visiblement été plus soucieux de bien mouler leurs lettres que de voir si ce qu'ils écrivaient avait un sens. Il faudra revenir sur cet aspect de la tradition manuscrite du *Tacuinum* le jour où, pour la joie des bibliophiles, l'exemplaire de la Bibliothèque de l'Université de Liège aura, lui aussi, les honneurs d'un fac-similé. Bornons-nous pour l'instant à l'illustrer par ce seul exemple : on lit, dans la notice consacrée au verjus (*agresta*, f° 56 r°) :

*Iuvamentum : uxoribus colericis* (!)

là où les autres exemplaires qu'il nous a été possible de consulter donnent *visceribus colericis*. S'agirait-il de la plaisanterie d'un scribe facétieux ? D'autres bévues, qui n'ont même pas l'excuse de nous faire sourire, ne nous autorisent pas à retenir cette hypothèse. Au reste, ses confrères en commettent d'aussi énormes, et il arrive au nôtre de garder la bonne leçon ; ainsi la notice relative à l'*aqua pluvialis* (f° 74 v°) s'exprime-t-elle comme suit :

*melius ex eo ex botira recipit.*

Il faut nécessairement corriger ce dernier mot en *recipitur* : lettres mal lues, signes d'abréviation omis sont, non pas l'exception, mais la règle dans notre texte, au point qu'à proprement parler, il en devient intraduisible. Quant à *botira*, mot que l'on ne trouve ni dans le Ducange, ni dans le *Lexicon imperfectum* d'Arnaldi (il y a néanmoins un *botora*, s.v. *buttis*, *A.L.M.A.*, t. X, 1936, p. 82) <sup>4</sup>, ni dans les *Glossario latino-emiliano* et *Glossario latino-italiano* de Pietro Sella (respectivement tt. 74, 1937 et 109, 1944 des *Studi e Testi*), aurait-il paru à ce point insolite que les autres exemplaires — ceux du moins dont nous avons pu consulter les fac-similés — l'ont altéré en *bona terra* ? Paléographiquement, on ne voit pas comment le processus inverse aurait pu se produire et comment *bona terra* aurait pu s'abrégé en *botera*, et à plus forte raison en *botira* !

4. M. Aebischer se montre assez réticent à son égard dans son étude sur les pluriels analogiques en *-ora*, *A.L.M.A.*, t. VIII (1933), p. 41.

Plutôt que d'essayer de raisonner en philologues sur un texte pour lequel on ne dispose, ne disons pas d'un appareil critique tenant compte de l'essentiel de la tradition manuscrite, ni seulement de deux ou trois manuscrits permettant l'établissement d'un texte valable, il ne sera pas inutile, vu le caractère du *Tacuinum*, de faire intervenir ici des considérations d'ordre pratique. En spécifiant que l'eau de pluie doit être *recepta a bona terra* (mss. de Rome et de Vienne), on signifie, selon toute vraisemblance, que la terre dans laquelle sera creusée la fosse destinée à la recueillir sera indemne de tout débris organique susceptible d'en altérer la pureté ; pour peu déjà que le récipient avec lequel on puisera vienne racler les parois de la fosse, il y a gros risque qu'il ne ramène qu'un liquide bourbeux ; il est plus difficile encore d'empêcher qu'une telle fosse, ou même une citerne, ne soit contaminée par les infiltrations provenant de la basse-cour ou du fumier voisin. Aussi les paysans recueillent-ils, aujourd'hui encore, l'eau qui tombe de la gouttière dans un tonneau soigneusement isolé du sol par quelques briques. Le *toné al gotîre* de la Wallonie liégeoise (cf. J. Haust, *Dictionnaire liégeois*, p. 664, fig. 696) ne doit pas être tellement différent de la *botira* (it. *botte*) du *Tacuinum*. Les lexicographes rapprocheront de ce dernier mot le *boterius* (= tonnelier) relevé par Du Cange et naguère encore ici-même par M<sup>me</sup> A.-M. Bautier, *Contribution à un vocabulaire économique du Midi de la France*, (A.L.M.A., t. XXVI, 1956, p. 21), ainsi que la *botaria* (= tonnelerie) (*ibid.* p. 20).

**catta maris.** Ce mot figure dans l'*Ecbasis captivi* (v. 654). Comme c'est en Allemagne que ce poème a trouvé la quasi-totalité de ses éditeurs, de ses commentateurs et de ses traducteurs : Grimm, Voigt, R. Peiper, K. Strecker et, tout récemment W. Trillitzsch et S. Hoyer <sup>5</sup>, on ne s'étonnera pas que *catta maris*

5. Nous avons rendu compte de leur édition : *Ecbasis cuiusdam captivi per tropologiam. Die Flucht eines Gefangenen (tropologisch)*, Leipzig, B.G. Teubner, s.d., dans la *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. XLV (1967), pp. 730-732 ; celle de M. Edwin H. Zeydel, *Ecbasis cuiusdam captivi ... Escape of a Certain Captive in a Figurative Manner, An Eleventh-Century Beast Epic*, Chapel Hill, 1964, qui nous vient d'Amérique, n'en appartient pas moins à la collection des *University of North Carolina Studies in the Germanic Languages and Literatures*,

ait été traduit par *Meerkatze*, c.-à-d. macaque ou guenon (*monkey* dans l'édition américaine). A supposer qu'il se soit trouvé un traducteur français, il y a forte chance qu'il ait rendu *catta maris* par « chat de mer » ou « chat marin » qui désignent une variété de phoque. L'épithète *cerula* nous ferait pencher en faveur de cette dernière interprétation puisque, selon le *Thesaurus*, *caeruleus* s'applique spécialement à l'eau et aux êtres qui y vivent. La présence d'un animal amphibie n'a pas de quoi surprendre dans une assemblée qui tient ses assises au bord de l'estuaire de la Gironde.

Ajoutons que la traduction de *Meerkatze* qui nous est communément fournie par les dictionnaires allemand-français ne doit pas nous faire perdre de vue que, dans sa *Physica* (7,25), sainte Hildegarde définissait sans ambiguïté possible la *merkacza* (cf. le *N.G.L.*, s.v.) comme un animal amphibie.

Il en est fort probablement de même pour la *catta marina* dont le *Ruodlieb* (V, 132 et 170) nous offre deux exemples. Le *N.G.L.*, malheureusement, ne nous est ici d'aucun secours, puisque, parmi les expressions où entre l'adjectif *marinus* relevées col. 211, ll. 31 sqq., la seule qui concerne le règne animal est celle de *vitulus marinus*. Quant au *Mittellat. Wörterbuch*, les deux fascicules de la lettre C publiés au moment où nous rédigeons ces lignes s'arrêtent au mot *casalinus*.

Essayons donc, en les replaçant dans leur contexte, d'éclairer quelque peu les exemples qui nous sont ici offerts. Ils figurent dans l'épisode (fragm. V) où un roi, au cours des fêtes destinées à célébrer sa réconciliation avec le monarque qu'il a vaincu, cherche à l'éblouir autant qu'à le charmer. Énumérant les animaux de prix ou de haute curiosité que le roi compte offrir à son hôte, l'auteur poursuit ainsi sa nomenclature :

*Adduntur donis, licet illis nil sit honoris,  
Simia nare brevi, naté nuda murcaque cauda,  
Voceque milvina, cute crisa catta marina,  
In quibus ambabus nil cernitur utilitatis.* (vv. 130-133)

n. 46 ; elle a fait l'objet d'un c.r. dans *Le Moyen Âge*, t. LXXI, 1965, pp. 586-590. Les remarques que ces recensions nous avaient donné l'occasion de formuler ont été reprises et amplifiées dans nos *Notes sur l'Ecbasis* (*LATOMUS*, t. XXVI (1967), pp. 787-799).

Ailleurs, on nous énumère les animaux parqués dans une vaste cour et parmi eux :

*Simia cum catta stat ibique marina ligata* (v. 170).

Dans nos deux passages, la *catta marina* accompagne la *simia*, et le *ligata* du v. 170 semblerait même indiquer que les deux animaux sont enchaînés l'un à l'autre. Seraient-ils pour la cause de la même espèce ? Non sans doute, car lorsqu'il s'agit d'un couple ou d'une paire, l'auteur ne manque pas de le souligner :

*Atque leopardi gemini binique leones  
Et pariles ursi, qui fratres sunt uterini* (V, 83-84).

Ce n'est évidemment pas le cas. S'il s'agit au contraire de variétés bien distinctes, on s'attend à ce que celui qui a si joliment croqué le portrait de la *simia* en fasse autant pour le « long-tailed monkey » que serait, selon M. Gordon B. Ford<sup>6</sup> la *catta marina* et, au *murca cauda*, oppose un trait de la même veine. Or il n'a retenu, pour la caractériser, que sa peau grise — ce qui ne nous avance guère — et son cri, qui fait songer à celui du milan... Ceci nous orienterait plutôt vers le pinnipède que vers le primate. De l'un comme de l'autre, on vient de nous dire que ce sont des animaux qui ne font guère honneur à leur maître et qu'ils ne sont pas bons à grand'chose. S'ils font partie de la ménagerie royale, c'est sans doute qu'ils y jouent le rôle d'amuseur, de bouffon : la *simia* avec ses grimaces, la *catta marina* avec ses tours : « il n'est pas rare de voir dans nos ménageries », dit, s.v. *phoque*, le *Grand Dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, « des phoques exécuter des tours au commandement, » avec beaucoup d'adresse et de docilité. Leur cri... a fait croire » à quelques personnes que ces animaux pouvaient apprendre » à parler... » L'auteur du *Ruodlieb* aurait-il eu la même idée derrière la tête ? toujours est-il que, de la *catta marina*, il passe (vv. 135-136) aux perroquets, aux corbeaux, aux choucas et

6. dans *The RUODLIEB, Linguistic introduction, latin text and glossary*, Leiden, E.-J. Brill, 1966, p. 105, ainsi que dans *The RUODLIEB, the first medieval epic of chivalry from eleventh century Germany*, translated by Gordon B. Ford Jr, Leiden, E.-J. Brill, 1965, pp. 35 et 37.



aux étourneaux qui, à l'égal du phoque, sont susceptibles d'un pareil dressage.

**latrina.** Rendant compte, dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique* (vol. LIX, 1964, pp. 156-158) de l'*Étude lexicographique sur les séquences limousines* (Stockholm, 1962) que M. Lars Elfving avait publiée dans les *Studia latina Stockholmiensia* (vol. VII) nous trouvions bien étranges ces « latrines de l'enfer » dont il est question p. 193, n. 1 :

*Averni latrina confringens ianuas*  
(*Analecta hymnica*, LIII, 21, 16).

« On n'imagine guère, ajoutons-nous, le séjour des damnés » pourvu de ces commodités ! » Une expression parallèle *Tartari latibula* (ibid., VII, 46,5) donne à penser que *latrina* — où l'on voyait sans doute un dérivé de *latere* — a ici le sens de « lieu caché », de « profonde retraite ».

**latrix.** D'après le *N.G.L.*, ce mot serait simplement le féminin de *lator*, « celui qui apporte, porteur » ; il n'y avait donc pas lieu de s'y arrêter. Dans le Ducange cependant, où *lator* n'a d'ailleurs pas été retenu, on constate que *latrix* est glosé par *portatilis*, ce qui n'est guère compatible avec le sens actif du suffixe *-tor*, *-trix* ! L'exemple destiné à illustrer cette acception est emprunté à Galbert de Bruges, *Histoire du meurtre de Charles le Bon*, c. 41. Nous le transcrivons d'après le texte édité par H. Pirenne dans la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*, t. 10, 1891, p. 66. Les Brugeois, ameutés contre les meurtriers et leurs complices, assiègent le château où ils se sont réfugiés et, à la faveur d'un relâchement de la vigilance des gardes, recrues de fatigue et transis de froid à la fin d'une nuit de veille, parviennent à pénétrer dans l'enceinte : ... *intro conscenderunt per subtiles scalas et latrices quas solus homo ferret.*

Sans doute le narrateur insiste-t-il sur ce point, puisqu'au cours de la journée précédente les échelles hautes et pesantes que des équipes devaient amener au pied des murailles n'avaient donné que des déboires ; irait-il néanmoins, au cas où *latrix*

(par quel avatar sémantique ?) aurait le sens de « portatif », appuyer aussi lourdement, puisqu'il vient à l'instant de noter que les échelles utilisées dans cette nouvelle tentative, étaient légères (*subtiles*) ? Plutôt qu'un adjectif, *latrix* ne serait-il pas un substantif, coordonné à *scalas*, dont il serait d'ailleurs le synonyme ? nous serions porté à y voir une latinisation du moyen-néerlandais *ladere*, *ladder* = échelle (cf. Verwijs-Verdam, *Middelnederlandsch Woordenboek*, t. IV, col. 35).

**locellus** : aux divers sens relevés dans le *N.G.L.* et dans le *Lexicon minus* de Niermeyer (petite place, petit domaine, petit monastère, châsse, cercueil), on ajoutera celui de « brancard, civière » (nous serions presque tenté d'ajouter « chaise à porteurs » si ceci n'évoquait un peu trop la « bonne société » de l'Ancien Régime, alors qu'il s'agit d'un malheureux infirme réduit, ou peu s'en faut, à la mendicité) :

*Qui, quoniam unde victus sui inopiam suppleret debilitatis non haberet membris, fecerat sibi fieri gestatorium locellum in quo deportatus per fidelium virorum domos, quotidianam stipem... ab ipsis recipere mereretur.*

Rodulfi Tortarii *Miracula*  
S. *Benedicti* cap. XXXIX, ap. Migne, *P.L.* 160, 1227A

**locutio** : aux acceptions que l'on trouvera dans le *N.G.L.* et dans le Niermeyer, il convient d'ajouter celle de « temps de récréation pendant lequel la règle du silence observée par les moines était levée » :

*Statutum est ut de usitatis in claustro binis locutionibus, secunda omni totius anni tempore subtrahetur.*

*Statuta Congreg. Cluniac.* auctore  
Petro Venerabili, ap. Migne, *P.L.* 189, 1032 B

**martyrizator** : Alors que le *N.G.L.* a retenu un *martirizator* provenant d'un glossaire espagnol du X<sup>e</sup> siècle (s.v. *carnifex*)<sup>7</sup>,

7. Fábrega GRAU (Angel), *Un Glosario del Siglo X.* (British Museum, ms.

il omet *martyrizator* qui figure dans le Ducange ! La Chronique de Saint-Riquier est pourtant mentionnée dans l'*Index Scriptorum* ! Citons donc les quatre premiers vers de l'épithaphe de saint Gervin où il apparaît :

*Inclytus iste pater daemon per quem ruit ater  
Hoc pius in populos dormit in hoc tumulo.  
Ardua rectorum scandens qui rite viarum,  
Corporis assiduus martyrizator erat.*<sup>8</sup>

Hariulfi *Chronicon Centulense*,  
éd. Ferd. Lot, p. 274.

On remarquera que dans ce contexte *martyrizator*, perdant le sens péjoratif qui fait de *martiriator* un synonyme de *carnifex*, est devenu le terme laudatif qu'on applique à l'ascète qui inflige à sa chair de dures mortifications.

**medicinalius, -a, -um.** Rendant compte dans la *R.B.P.H.* (t. XLIII, 1965, pp. 378-382) des fascicules récemment parus du *N.G.L.*, nous avons estimé, un peu hâtivement, qu'il fallait supprimer les crochets dont ce mot est entouré, le point d'interrogation, et l'indication « par erreur ». Sans doute *medicinalius* n'est-il pas moins plausible que le *militarius* relevé par le *N.G.L.* ou que le *mirabilius* dont il sera question ci-après. Dans *medicinalia arte*, toutefois, la terminaison de l'adjectif résulte peut-être d'une dittographie, et en attendant d'avoir trouvé un exemple plus probant, un point d'interrogation doit manifester la réserve à laquelle nous sommes tenus à l'égard d'une forme ambiguë.

**mirabilius, -a, -um** ne devrait-il pas figurer dans le *N.G.L.* ? Un *mirabilia* se trouve dans les séquences limousines, au vocabulaire desquelles M. L. Elfving a consacré une importante étude, que nous avons eu l'occasion de rencontrer ici-même (s.v. *latrina*).

Add. 25.600 provenant du monastère de San Pedro de Cardeña), dans *A.L.M.A.*, t. XXII (1953), pp. 217-237.

8. Le texte cité par Du Cange comporte quelques variantes : *Proprii corporis Martyrizator, regula virtutum, et corpore virgineo...*

Mirabilia  
*cluit opera*  
*medicamina*  
*aegrotis dans*  
*satis utilia*

(*Anal. hymn.*, VII, 177,6)

Il a été considéré (*op. cit.*, p. 40) comme le pluriel [nominatif ou accusatif neutre] d'un adjectif de la 2<sup>e</sup> classe ; en y voyant l'épithète d'un substantif [féminin] à l'ablatif singulier, M. Elf. semble admettre qu'on ait ici bravé les règles de la plus élémentaire syntaxe d'accord. On s'en étonne d'autant plus qu'il relèvera un peu plus loin (pp. 51-52) l'apparition d'adjectifs en *-ius*, doublets d'adjectifs de la 2<sup>e</sup> classe, tels que *militarius*, *principalius*. On ne voit pas, dès lors, ce qui empêcherait de considérer notre *mirabilia* comme l'ablatif féminin singulier d'un adjectif de l'espèce.

**muliercula.** Au § 5 de l'article que le *N.G.L.* consacre à ce mot, on le traduit par « bonne femme ». Faute d'éclaircissements, on ne voit pas, au premier abord, en quoi cette acception diffère de celle dont le § 4 nous a apporté des exemples : « femme d'humble condition, paysanne » (mais aussi citadine, comme il appert de ce passage de Galbert de Bruges

... *unus quorum in labendo praecipitatus Giselbertus miles expiravit ; quem cum mulierculae traxissent in domum et exequias sibi<sup>9</sup> prepararent...*

*Histoire du meurtre de Charles le Bon*, c. 41.

éd. H. Pirenne, p. 67.

La « bonne femme » qui fait l'objet du § 5, c'est celle qui apparaît dans une locution toujours vivante, « remède de bonne femme », mais dont le sens s'est singulièrement affaibli ; Littré déjà (s.v. remède) n'y voyait plus qu'une expression familière pour désigner un « remède simple et populaire, et qui ne produit aucun effet » ; cette glose ne dit rien de ce qu'est la « bonne

9. ne faudrait-il pas lire *ibi* ?

femme » ni de ce qui nous autorise à y voir l'équivalent de notre *muliercula*. Or, ce sont des guérisseuses, des rebouteuses, voire des sorcières prononçant des formules magiques (*carmina*) qui apparaissent dans le texte qui a fourni au *N.G.L.* son exemple. On y raconte la guérison de deux paralytiques qui, avant de s'en remettre à saint Benoît, avaient mis tout leur espoir, justement, en des remèdes de bonne femme :

*Qui primordio suae invaletudinis amplius justo anilibus creduli fabulis, non paucis diebus, falsis muliercularum carminibus sese decipi pertulerunt, animati falsis spebus. Sed et popularium medicorum insanam experti opem, qui artemisiae, vervenae, betarum seu aliarum quae passim tellus edere consuevit succis herbarum, seu diversorum animalium adipibus, vili plebeculae illudere solent, nil omnino profecerunt.*

Radulfi Tortarii, *Miracula S. Benedicti* cap. XLVIII,  
ap. Migne, *P.L.*, 160, 1235 A

Plus probant encore est le chapitre XXXVIII des mêmes *Miracula* où nous est contée la lamentable histoire d'un jeune homme de la Cour Marigny, au diocèse de Sens ; il avait une liaison : *consuetudinem stupri cum aliqua fecerat muliercula* : s'agirait-il d'une femme de condition modeste, d'une villageoise ? ou plutôt d'une femme de mœurs légères ? Mais poursuivons notre récit : morigéné par ses amis, le jeune homme rompt et décide de se marier. La fille abandonnée cherche alors à se venger :

*At illa dolens, et ulcisci sese toto affectans animo, investigat qua arte suam possit vindicare injuriam. Unde maleficiis operosam impendens curam, adeo praevaluit ut juvenis mentem alienaret, et in eo funditus suis veneficiis vim rationis extingueret.*

*ibid.*, 1226 A.

Le doute, dès lors, n'est plus possible : notre *muliercula* recourt à des maléfices, c'est bel et bien une sorcière ! Relevons encore ces lignes où Wibald de Stavelot, répondant aux moines

de Corvey qui, fort émus à l'idée qu'il pourrait ne plus revenir (*Omnes pene in regione nostra prophetant vos ultra non rediturum* [Epist. LXXXI]), le suppliaient de reprendre sa place à la tête de l'abbaye, les conjure de ne pas se laisser impressionner par les pratiques des bonnes femmes de l'endroit :

*Mulierculae, quae muros atrii vestri obsederunt, et quae substantiam domus nostrae vorare solent, metiuntur digitis suis, et post detestabilem ac ridiculam sortem sternutantes dicunt jurando per omnes Christianas animas, verum est, non revertetur.*

Wibaldi abb. Stabulensis

*Epist. LXXXVI ad suos Corbeienses*  
(an. 1148), ap. Migne, *P.L.*, 189, 1182 A.

Ces *mulierculae*, qui sont-elles ? des villageoises, très probablement ; on n'imagine pas des sorcières se rassemblant en plein jour et venant en troupe narguer ceux qui étaient leurs ennemis les plus acharnés ! Les pratiques auxquelles elles se livrent sont assurément moins détestables que ridicules : elles témoignent néanmoins de la persistance d'un fond de paganisme que plusieurs siècles de christianisme n'étaient pas parvenus à extirper de la mentalité des populations rurales ; il préoccupe toujours les auteurs de traités de droit canon et de pénitentiels et, sous leur plume, *muliercula* est le mot qui revient dès qu'il est question de ces pratiques superstitieuses.

On en trouvera de nombreux exemples dans les matériaux rassemblés par le P. Martin Hubert, O.P. pour les *Notes de lexicographie thomiste*, I, « *Ianas* » qu'il a publiées ici-même (t. XXVII (1957), pp. 5-25), et dont on regrettera seulement que leur titre ait été si peu propre à retenir l'attention des rédacteurs du *N.G.L.*, puisque saint Thomas se situe hors des limites qu'ils se sont fixées pour leurs enquêtes ; mais il y a ses prédécesseurs, et là-dessus, les documents utilisés par le P. Hubert sont extrêmement suggestifs ; nous n'en retiendrons ici que ce qui concerne les *mulierculae*, et, puisque nous ne sommes pas tenu par des questions de chronologie, reproduirons d'abord ce passage de saint Thomas :

*Adhuc etiam aliquae mulierculae uasa dimittunt discooperta  
in obsequium nocturnorum numinum quas Ianas uocant.*

*Summa Theologiae, I<sup>a</sup>-II<sup>a</sup>e, q. 102 a. 5, ad 4<sup>m</sup>, fin  
(art. cit., p. 5)*

Remontant dans le temps, le R. P. Hubert cite un *Capitulaire* de Louis II édité par Baluze, *Capitularia Regum Francorum*, Paris, 1677, t. II, 365, et qui « a joui, depuis Réginon de Prüm, d'un succès notable » (art. cit., p. 14) ; ce *Capitulaire*, malheureusement, n'a été repris ni par Pertz (*M.G.H., Leges*, tt.I-II, 1835-1837), ni par Boretius-Krausse, *Capitularia Regum Francorum* (1883-1897), et il n'en est question ni dans les *Recherches sur les Capitulaires* de M. F.-L. Ganshof (Paris, Sirey, 1958), ni dans *La législation religieuse franque à partir de Louis le Pieux* de l'abbé C. de Clercq (Anvers, 1958). Pour notre propos, il nous suffira de remonter à Réginon de Prüm, dont le *De ecclesiasticis disciplinis*, II, 364 « reproduit avec une fidélité » pratiquement absolue le texte donné par Baluze » (art. cit., p. 14, n. 25) ; ceci nous dispense, pour l'instant, d'élucider le problème de l'interdépendance de deux textes qui, pratiquement, n'en font qu'un ; on retiendra qu'il est à la source d'une tradition extrêmement vivace (art. cit., pp. 14-15, n. 25) où l'on entrevoit la faveur croissante accordée à *muliercula* dans le vocabulaire de la démonologie. S'il n'apparaît pas dans le texte des articles du *Decretorum libri XX*, X, 1 de Burchard de Worms, (Migne, P.L., 140, 831), du moins le trouve-t-on dans l'intitulé de ceux qui ont trait à des pratiques superstitieuses :

cap. XIV. *De mulierculis, quae infantes suos pro sanitate  
in fornacem aut supra tectum ponunt.*

cap. XIX. *Quod non liceat mulierculas Christianas vanitates  
in suis lanificiis observare.*

cap. XXIV. *Item de mulierculis incantatricibus.*

Enfin, l'auteur anonyme du *De Spiritu et Anima* — jadis attribué à saint Augustin, et où Dom Wilmart (*Auteurs spirituels ... du moyen âge*, Paris, 1932) ne voit qu'un centon tardif, du XII<sup>e</sup>, voire du XIII<sup>e</sup> siècle — non content de reproduire son modèle (*cum mentem cuiusque mulierculae coeperit*) substituera au *quaedam sceleratae mulieres* un *quaedam mulierculae*,

là où justement il s'agit des chevauchées nocturnes des sorcières qui escortent Diane, Hérodiade et Minerve...

(cap. XXVIII ap. Migne, *P.L.*, 40, 799 ;  
*art. cit.*, pp. 14-15, note 25).

**nexamen.** Du fait, sans doute, que l'œuvre poétique de Flodoard ne figure pas dans l'*Index scriptorum* qui donne la liste des textes où le *N.G.L.* puise ses matériaux, ce mot n'a pas été relevé. On le trouve au ch. XI du livre II du *De triumphis Christi Antiochiae*, dont le titre *De sancto Macedonio eremita, et Evagrio* ne répond guère au contenu. Il s'agit en réalité d'une paraphrase en vers de la *Vita Malchi monachi captivi* de saint Jérôme (Migne, *P.L.*, 23,55-62), où l'on peut lire

...tali nexamine jungat  
Certantes animas lucem postponere castis.

Migne, *P.L.*, 135, 586 C

(Que par un lien de cette sorte, il unisse des âmes qui luttent pour mettre le soin de leur vie bien après celui de la chasteté).

Il s'agit, sans doute possible, d'une union, d'un mariage (*tali matrimonio* dit saint Jérôme dans le passage correspondant, c. 6, Migne, *P.L.*, 23, 59 B) ; Flodoard qui, dans son œuvre poétique, manifeste une prédilection marquée pour les substantifs en *-men*, a sans doute voulu trouver un substitut au banal *matrimonium* ; chez lui comme chez son modèle, le *tali* apporte les correctifs nécessaires et rappelle la façon dont saint Malc et sa compagne de captivité entendent réaliser cette union et comment ils parviendront à triompher de l'épreuve à laquelle leur maître a voulu les soumettre.

De la même famille, néologisme également, *hapax* peut-être, *nexor*, lui, a été relevé dans le *N.G.L.* :

*ruptis nexibus absoluti, suos versa vice nexores nexuerunt.*

Radulf. Cadom. *Gesta Tanocr.* 6, p. 609.

Mot jailli en quelque sorte du contexte et qui n'est pas encore consacré par l'usage, on se gardera de le rendre par un terme trop précis. « Geôlier » ? Il n'est évidemment pas question de



ces agents de l'administration pénitentiaire dans un récit qui nous fait assister au retour de fortune par lequel des captifs libérés de leurs entraves, ligotent à leur tour ceux qui les tenaient ligotés.

**nutabunda.** Nous reporterons sous ce lemme l'article qu'on a pu lire dans le *N.G.L.* s.v. « *nutabunda* = roseau ? » L'adjectif *nutabundus*, -a, -um figure dans les dictionnaires de la latinité classique. On supprimera donc simplement le point d'interrogation. Le texte de la *Vita Osw.*, p. 416 : *ne a uento quassaretur velut -a, que in paludibus stare cognoscitur* s'applique fort bien à un roseau à qui La Fontaine n'avait pas encore prêté ce fier langage : « Je plie et ne romps pas ». Mais *nutabunda* s'y applique bien mieux encore. Quant à la substitution d'un *m* à un *n* dans le groupe *nu*, où la consonne et la voyelle se confondent en une suite de jambages, elle s'explique fort bien sous la plume d'un copiste qui n'y regarde pas de trop près.

**sinuatim.** La langue des chartes et des diplômes, souvent rédigés par des demi-lettrés et foisonnant d'incorrections dues pour une bonne part à l'utilisation de formulaires qu'on adaptait plus ou moins heureusement à chaque cas particulier, a contribué largement à établir la mauvaise réputation dont pâtit le latin médiéval. Il ne faudrait pas généraliser, cependant, et visiblement le clerc qui, en 1025, rédigea la charte par laquelle Odilon, abbé de Cluny, faisait don à son monastère de l'église de Lavoûte<sup>10</sup>, savait non seulement s'exprimer parfaitement en latin, mais y mettait une certaine coquetterie, usant à l'occasion d'un néologisme pour rendre plus exactement sa pensée :

*... in quodam ... monticulo qui Volta vocatur, eo quod preterfluentibus aquis Hylaris fluminis partibus ex tribus concluditur et, ut ita dicam, quasi sinuatim involvitur.*

10. A. BERNARD et A. BRUEL, *Recueil de chartes de l'abbaye de Cluny*, t. 3, n° 2788,

Notre texte a été reproduit par Aug. VINCENT, *Toponymie de la France*, Bruxelles, 1937, § 500, p. 216 ainsi que par M. Gabriel FOURNIER, *Le peuplement rural en Basse Auvergne durant le haut Moyen âge*, Paris [1962] (*Publications de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Clermont-Ferrand*, 2<sup>e</sup> série, fasc. XII), p. 575, n. 5.

« ... sur une éminence qui s'appelle Lavoûte, du fait qu'elle » est entourée de trois côtés par les eaux de l'Allier qui coule » à ses pieds et qu'elle est, si je puis m'exprimer ainsi, enve- » loppée en quelque sorte par un repli de son cours. »

Le *quasi* montre avec quelle prudence le rédacteur de notre charte veillait à ce que sa comparaison n'outrepasât point sa pensée, tandis que le *ut ita dicam*<sup>11</sup> révèle le scrupule du puriste à l'égard du néologisme auquel il s'est senti contraint de recourir. Néologisme, ou du moins senti comme tel, *sinuatim*<sup>12</sup> est-il pour autant un *hapax* ? Peut-être le délai qui s'écoulera d'ici au jour où le *N.G.L.* en sera arrivé aux mots en *sin-* permettra-t-il de donner une réponse au moins provisoire à cette question.

Liège

Maurice HÉLIN

P.S. L'acception de *latrina* illustrée par l'exemple que nous avons cité ci-dessus (p. 232) est confirmée par ce passage de la *Chronique du pseudo-Turpin* (ed. C. Meredith-Jones, c. IX, p. 116, l. XIV) :

... nocte quadam Aigolandus cum regibus et maioribus suis per latrinas exiens fraudulententer fugiit...

La version du *Codex Calixtinus* :

... per latrinas et foramina fraudulententer exivit...

(*ibid.*, p. 117, l. XIV)

précise mieux encore qu'il s'agit de passages dérobés, de couloirs souterrains destinés à permettre la fuite des assiégés.

11. Cf. M. HÉLIN, *Ut ita dicam* et similia, Recherches sur le sens linguistique de quelques écrivains du moyen âge, dans *Hommages à Léon Herrmann* (Collection *Latomus*, vol. XLIV, 1960, pp. 420-430).

12. Cf. A. FUNCK, Die lateinische Adverbia auf *-im*, ihre Bildung und ihre Geschichte (*Archiv für lat. Lexicographie und grammatik*, VIII (1893), pp. 111-114).